



Conditions de licence du logiciel

L'utilisation de nos solutions logicielles est soumise aux conditions de licence suivantes. Cela s'applique aussi bien à l'achat qu'à la location ou à l'utilisation d'essai de tous les composants logiciels.

I. Droits d'utilisation

1. Sauf accord contraire, INSTORE SOLUTIONS accorde au CLIENT un droit payant, non limité et non exclusif d'utilisation (licence) de ses logiciels (ci-après dénommés « LOGICIEL »). Le CLIENT n'a pas le droit de recevoir le code source de ces LOGICIELS.
2. La licence autorise le CLIENT à utiliser le LOGICIEL dans le cadre de l'utilisation normale et convenue. Cela comprend l'installation du LOGICIEL sur le nombre convenu d'appareils, le chargement du LOGICIEL dans leur RAM et son processus. La licence ne s'étend pas à d'autres types d'utilisation. En particulier, le client ne peut procéder à aucune modification, traduction ou reproduction ultérieure du LOGICIEL, même partiellement ou temporairement, de quelque manière que ce soit ou par quelque moyen que ce soit. L'impression du code du programme constitue également une reproduction non autorisée. Les modifications auxquelles INSTORE SOLUTIONS ne peut pas refuser de bonne foi son consentement sont autorisées.
3. Des frais de licence supplémentaires doivent être payés pour l'utilisation du LOGICIEL fourni sur un autre poste de travail et/ou appareil. L'utilisation du LOGICIEL sur un système dit multi-utilisateurs ou dans un réseau n'est autorisée que sur la base d'un accord séparé et uniquement contre paiement de la licence d'entreprise correspondante.
4. INSTORE SOLUTIONS est propriétaire de tous les droits de propriété industrielle et droits d'auteur sur le LOGICIEL et la documentation utilisateur associée, ou dispose de la licence générale correspondante du propriétaire pour transmettre ces droits. Les références aux droits d'auteur ou à d'autres droits de propriété industrielle contenus sur ou dans le LOGICIEL ne peuvent pas être modifiées, supprimées ou autrement masquées.
5. Le CLIENT ne peut ni louer ni prêter le LOGICIEL sans accord préalable. Un transfert de licence du LOGICIEL à un tiers n'est autorisé qu'après information préalable d'INSTORE SOLUTIONS et seulement si le tiers accepte ces conditions par écrit et que le CLIENT ne conserve aucune copie du LOGICIEL (y compris les éventuelles versions antérieures). Le CLIENT ne peut pas procéder à une ingénierie inverse, décompiler ou désassembler le LOGICIEL.



II. Garantie

1. INSTORE SOLUTIONS garantit - conformément aux réglementations légales en vigueur au niveau national - que le LOGICIEL est conforme aux spécifications répertoriées par INSTORE SOLUTIONS dans la documentation du programme associé et a été créé avec le soin et l'expertise nécessaires. Toutefois, compte tenu de l'état actuel de la technologie, il n'est pas possible d'exclure complètement les erreurs logicielles.
2. INSTORE SOLUTIONS corrigera les erreurs dans le LOGICIEL qui non seulement nuisent de manière insignifiante à son utilisation prévue. La correction de l'erreur sera effectuée au choix d'INSTORE SOLUTIONS, en fonction de l'importance de l'erreur, en fournissant une version améliorée du LOGICIEL ou en fournissant des instructions sur la manière d'éliminer ou de contourner les effets de l'erreur. Le CLIENT est tenu d'adopter une nouvelle version du LOGICIEL qui lui est proposée par INSTORE SOLUTIONS dans le cadre de la correction d'erreur, sauf si cela entraîne pour lui des problèmes d'adaptation et de conversion déraisonnables.
3. Le LOGICIEL a été créé pour des versions spécifiques des systèmes d'exploitation Android et Windows™. INSTORE SOLUTIONS et ses partenaires de développement s'efforcent bien entendu de garantir que le LOGICIEL fonctionne également sur les futures versions de ces systèmes d'exploitation. Cependant, INSTORE SOLUTIONS ne peut fournir aucune garantie à ce sujet.
4. Si la correction de l'erreur échoue, le CLIENT a le droit d'exiger une réduction des frais de licence ou de résilier le contrat sans frais à partir du moment où l'erreur se produit ou où l'utilisation du LOGICIEL devient impossible. En cas de rétractation, le CLIENT restituera le support de données respectif avec le LOGICIEL et la documentation associée à INSTORE SOLUTIONS et détruira toutes les copies possibles.
5. La période de garantie est de 12 mois à compter de la livraison du LOGICIEL

III. Responsabilité.

1. INSTORE SOLUTIONS est responsable des dommages causés par des propriétés manquantes garanties par elle, à condition que ces propriétés manquantes manquaient déjà au moment de la conclusion du contrat et ne soient pas dues à des modifications ou à des mises à jour de logiciels ou de matériels tiers, tels que des systèmes d'exploitation. , après la conclusion du contrat. En outre, INSTORE SOLUTIONS est responsable des dommages causés intentionnellement ou par négligence grave.
2. INSTORE SOLUTIONS n'est pas responsable des dommages causés par une négligence légère. Toutefois, en cas de manquement par négligence légère à des obligations contractuelles essentielles, elle est responsable de dommages directs à hauteur d'un montant égal à la redevance payée par le client pendant une durée maximale de six mois. INSTORE SOLUTIONS n'est pas responsable des dommages indirects ou consécutifs (notamment manque à gagner et perte de production).



3. INSTORE SOLUTIONS n'est pas responsable du remplacement des données, sauf si INSTORE SOLUTIONS provoque leur destruction par négligence grave ou intentionnellement et si le client a veillé à ce que ces données soient reconstruites avec un effort raisonnable à partir de données conservées sous une forme lisible par machine.
4. Le CLIENT est conscient que, dans le cadre de son obligation de minimiser les dommages, il doit régulièrement sauvegarder ses données et, en cas de suspicion d'erreur logicielle, prendre toutes les mesures de sécurité supplémentaires raisonnables.

IV. Maintenance du logiciel

La maintenance du LOGICIEL est soumise exclusivement aux dispositions d'un contrat de maintenance du LOGICIEL distinct (« Contrat de service »), à moins que cela ne fasse expressément partie des frais de licence mensuels.

V. Autres dispositions

1. Tous les accords supplémentaires au présent contrat de licence ne sont efficaces que s'ils ont été confirmés par écrit par INSTORE SOLUTIONS. Cela s'applique également à l'abrogation de cette disposition.
2. Ce contrat est soumis au droit suisse. Le for juridique pour tous les litiges découlant de et en relation avec le présent contrat est Zoug.
3. Le CLIENT n'a pas le droit de compenser cet accord et les créances qui en résultent avec d'autres accords. Le CLIENT dispose également d'un droit de rétention.
4. Si certaines dispositions de ce contrat s'avèrent ou deviennent inefficaces ou nulles, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions de ce contrat. Les parties s'engagent à remplacer les dispositions inefficaces ou nulles par de nouvelles dispositions qui rendent justice au contenu réglementaire économique contenu dans les dispositions inefficaces ou nulles d'une manière légalement autorisée.

v2.2 juillet 2023

Instore Solutions GmbH

Seemattstrasse 25
CH-6333 Hünenberg See

Register-Nr: CHE-388.692.705
Amtsgericht Zug, Schweiz
Geschäftsführung: Manuela Ernst